
**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale
du SEDR-CSQ** tenue le 5 mai 2026,
à compter de 19 h (ouverture) / 19 h 15 (début)
en visioconférence

Présences : 114
Invitée : 1
Total : 115
Quorum SEDR-CSQ : 75

ORDRE DU JOUR FERMÉ

1. Mot de bienvenue
 2. Nomination de la présidence d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2025
 5. Élection – Présentation des candidat(e)s
 6. États financiers au 31 août 2025
 7. Modifications dans la rémunération des délégué(e)s
 8. Rapport annuel SEDR-CSQ 2025-2026
 9. Annexe 62 – Frais de remise ou d'annulation lors d'arbitrage
 10. Autres sujets
-

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents à cette réunion. Pour faciliter le vote à venir, il explique comment se renommer en identifiant son secteur.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Pascal Blanchette agisse à titre de président d'assemblée pour cette réunion et qu'Amélie Dufour agisse à titre de coprésidente. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Serge Bilodeau

-Adoptée à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Yvan Girouard
Appuyeur : Alexandre Perras

-Adoptée à l'unanimité-

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2025**

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du SEDR-CSQ tenue le 6 mai 2025 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Maryse Lagueux

Appuyeuse : Sandra Vachon-Roseberry

-Adoptée à l'unanimité-

5. **Élection – Présentation des candidat(e)s**

Cette année, il y a élection au poste 6 (Préscolaire-Primaire au secteur des Navigateurs) au conseil d'administration du SEDR-CSQ. Sandra Vachon Roseberry, présidente du comité des élections, invite les membres du préscolaire-primaire des Navigateurs à s'assurer qu'ils ont bien reçu le courriel test envoyé hier. La réception dudit courriel confirme qu'ils sont bien sur la liste électorale. Si un membre constate la non-réception de celui-ci, il convient de communiquer avec Sandra Michaud à l'adresse suivante : sandra@sedrcsq.org. Les membres seront invités à voter lors des élections qui se dérouleront du 19 mai, 8 h, au 22 mai, 12 h (au midi). Les dépliants et vidéos des candidates se trouvent sur le site Internet du SEDR-CSQ et ont été envoyés aux délégué(e)s du secteur des Navigateurs (préscolaire-primaire) par courriel et courrier interne.

Les deux (2) candidates présentes dans la course s'adressent, tour à tour, aux membres de l'assemblée et disposent de trois (3) minutes pour le faire. Le sort a désigné Valérie Martel pour débiter, puis Anne-Marie Houde.

6. **États financiers au 31 aout 2025**

Sylvie Perreault montre les états financiers en date du 31 aout 2025 tels que présentés par la firme MNP au comité des finances et au comité exécutif le 24 novembre au matin. Dans le rapport produit par la firme, il est confirmé que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du SEDR-CSQ au 31 aout 2025 et que le tout est conforme aux normes comptables. À noter que le SEDR-CSQ termine l'année 2024-2025 avec un surplus de 116 000 \$. (Annexes I et II)

« QUE l'assemblée générale reçoive le rapport de la firme MNP et approuve les états financiers pour l'exercice clos le 31 aout 2025, et ce, en date du 5 mai 2026. »

Proposeur : Serge Bilodeau

Appuyeuse : Valérie Martel

-Adoptée à l'unanimité-

7. **Modifications dans la rémunération des délégué(e)s**

Sylvie Perreault présente le fruit de réflexions portant sur l'engagement syndical et la reconnaissance financière. Elle souligne que ces réflexions ont également été appuyées sur le travail déployé par d'autres syndicats à ce propos, notamment le Syndicat de l'Estrie.

- **Considérant** que l'objectif de la compensation aux présences pour les conseils des déléguées et délégués est d'encourager et de reconnaître la présence des délégué(e)s;
- **Considérant** que le SEDR-CSQ souhaite encourager les déléguées et délégués à prendre cette compensation en argent afin de réduire le nombre de libérations;
- **Considérant** que le SEDR-CSQ rembourse le paiement de la suppléance lorsque la déléguée ou le délégué s'absente;
- **Considérant** que le montant versé pour la suppléance est maintenant très variable, allant de 108,22 \$ à 420,68 \$ pour un remplacement d'une demi-journée;
- **Considérant** que la rémunération est pour le résiduel des présences non reportées au 1^{er} juin et que ce montant est pour deux (2) rencontres de conseil de déléguées et délégués;
- **Considérant** que le SEDR-CSQ établit cette rémunération sur la base de 2 h 30 par demi-journée.

Sylvie Perreault explique que le choix de l'échelon 8 a été déterminé puisqu'il représente le taux moyen/médian. Cette modification, si elle est adoptée, s'appliquerait à compter de l'année scolaire 2026-2027 seulement. (Annexe III)

« QUE l'assemblée générale du SEDR-CSQ adopte le changement dans la rémunération des délégué(e)s, sur la base de 2 heures 30 par demi-journée, en allouant un versement au taux de l'échelon 8 plutôt que de l'échelon 3 au tarif en cours au moment du paiement, et ce, à compter de l'année scolaire 2026-2027. »

Proposeuse : Sylvie Perreault
Appuyeuse : Ann-Renée Belzile

-Adoptée à l'unanimité-

8. **Rapport annuel SEDR-CSQ 2025-2026**

Martin Hogue présente le rapport annuel du SEDR-CSQ pour l'année 2025-2026. Il précise que cette démarche est effectuée conformément aux Statuts et règlements du SEDR-CSQ et il met en lumière les faits saillants et les principaux travaux réalisés par les différentes instances de la Fédération, de la Centrale, puis au sein du SEDR-CSQ. (Annexe IV)

« QUE l'assemblée générale prenne connaissance et dispose du rapport annuel SEDR-CSQ pour l'année 2025-2026 tel que présenté. »

Proposeuse : Sandra Vachon Roseberry
Appuyeuse : Anne-Marie Houde

-Adoptée à l'unanimité-

9. Annexe 62 — Frais de remise ou d'annulation lors d'arbitrage

Martin Hogue fait état des travaux du comité paritaire de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) visant à réformer les frais de remise et d'annulation lors des arbitrages de griefs. Face aux critiques des arbitres sur l'absence de compensation adéquate, les parties patronales et syndicales ont négocié une nouvelle structure tarifaire progressive basée sur le délai de préavis. (Annexe V)

« QUE l'assemblée générale du SEDR-CSQ autorise la modification suivante à l'Entente nationale 2023-2028 : Que la clause 9-2.22 C) soit modifiée afin de prévoir que les frais de remise et d'annulation lors d'arbitrage seront désormais les suivants :

- 46 jours et plus — 0 \$
- Entre 45 et 31 jours — 400 \$
- Entre 30 et 11 jours — 800 \$
- 10 jours ou moins – 1 000 \$. »

Proposeuse : Sandra Vachon Roseberry

Appuyeur : Étienne Tremblay

Puisque cette entente vise à modifier la convention collective, un vote secret doit être effectué par accréditation syndicale. Martin Hogue explique le fonctionnement du vote.

Unité d'accréditation des Navigateurs

	Nombre	Pourcentage
Pour	39	100 %
Contre	0	
Abstention	0	

Unité d'accréditation des Découvreurs

	Nombre	Pourcentage
Pour	31	100%
Contre	0	
Abstention	0	

(Annexe VI)

10. Autres sujets

Aucun autre sujet n'est apporté.

Martin Hogue remercie tous les membres présents à cette rencontre.

Levée de l'assemblée à 20 h 42.

Martin Hogue
Président

Sylvie Perreault
Vice-présidente aux affaires administratives